

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES - SECTION DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LVON

Annexe au règlement 2024-2025 du concours « Plaisir d'écrire »

(voir aussi le site <u>www.amopa69.fr</u> – actions pour la jeunesse)

Nous vous invitons à lire attentivement ces consignes qui, <u>seules font référence</u>, et peuvent différer légèrement des consignes des documents nationaux.

Rappel de la mission de la Section du Rhône et de la Métropole de Lyon :

Diffusion et collecte des copies et travaux ;

Constitution du jury départemental, examen des textes soumis par le chef d'établissement et élaboration du palmarès départemental ;

Sélection de quelques travaux pour envoi au jury national;

Organisation de la remise des prix au niveau départemental.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

Pour l'expression écrite :

Toutes les classes doivent concourir sur le **thème imposé** pour participer au jury national. Exceptionnellement, notre section accepte des copies sur des thèmes choisis par les enseignants. Celles-ci ne peuvent pas participer au concours national.

- <u>Classes de CM1 et de CM2</u>: « vous écrivez à un ami ou une amie qui souhaite protéger l'environnement. Vous lui donnez des conseils pour lui suggérer des modifications dans sa vie de tous les jours ».
- <u>Classes de Collège (6</u>ème à 4ème) : « vous écrivez à votre professeur de français pour lui indiquer quelles thématiques vous souhaiteriez aborder dans les lectures proposées. Vous veillerez à justifier vos choix ».
- <u>Classes de lycées et post-baccalauréat</u> : « vous écrivez à un auteur ou une autrice pour lui indiquer ce que vous aimeriez trouver dans ses romans ».
 - ➤ Pour le concours de la jeune poésie, le sujet est libre mais le poème doit être composé en classe et présenté sur une seule page.
 - ➤ Pour le concours de la jeune nouvelle, sujet libre, texte dactylographié, tous les registres sont acceptés (fantastique, réaliste, historique, épistolaire ...). La version « « Word » doit être fournie par voie télématique à la responsable du concours. Concours ouvert à partir de la classe de 4ème.
- Pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}, nouvelle de **4 pages au maximum** ;
- Pour les classes de lycées et post-baccalauréat, nouvelle de **5 pages au maximum**.

Consignes concernant la transmission des copies

Chaque copie doit comporter en haut et à gauche le **nom et le prénom de l'élève en caractères** d'imprimerie <u>très lisibles</u> en différenciant nettement le NOM et le Prénom. Le professeur transmettra <u>trois copies au maximum par classe</u> et <u>une seule copie par élève</u>. Au cas où le professeur aurait plusieurs classes de même niveau, il transmettra au maximum <u>six copies par niveau de classe</u>.

Seuls les **originaux** des copies sont acceptés. Cependant, les élèves sont invités à garder une photocopie pour leur usage personnel ou un problème de transmission.

Nous proposons à chaque professeur un bordereau d'envoi comportant certaines précisions utiles au jury et nous leur serions reconnaissants de bien vouloir l'utiliser.

<u>Date limite impérative d'envoi</u> à la responsable (et uniquement à elle) du concours par l'intermédiaire du chef d'établissement :

11 février 2025

Annie MAMECIER-DEMOUNEM 16 chemin de Crécy 69370 SAINT DIDIER AU MONT d'OR annie.mamecier.demounem@gmail.com 06 83 11 15 21